

# Erdogan renforce sa purge des médias d'opposition

Vendredi 4 mars, la police a investi les locaux du grand quotidien d'opposition « Zaman »

ISTANBUL - *correspondante*

Courtisé par l'Union européenne (UE) dans la crise des migrants, le président turc, Recep Tayyip Erdogan, en profite pour donner un nouveau tour de vis à la liberté d'expression dans son pays. Vendredi 4 mars, un tribunal d'Istanbul a placé sous tutelle le grand quotidien d'opposition *Zaman*, sans en expliquer la raison. Dans la soirée, la police a investi les locaux de *Zaman*. Les forces de l'ordre ont utilisé gaz lacrymogène et canon à eau pour disperser les centaines de personnes qui s'étaient rassemblées devant le siège du journal à Istanbul.

*Zaman* est, depuis deux ans, dans le viseur des autorités pour ses liens avec le prédicateur Fethullah Gülen, un ex-mentor de M. Erdogan devenu son principal ennemi. Jugé actuellement par contumace à Istanbul, l'imam, exilé aux Etats-Unis, est accusé d'avoir cherché, en 2013, à renverser l'homme fort de Turquie en révélant, par le biais de son réseau médiatique, un vaste scandale de corruption qui a éclaboussé le gouvernement et la famille Erdogan.

Dès lors, les journalistes de *Zaman* ont été bannis des conférences de presse officielles, les annonceurs ont été incités à rompre leurs contrats avec le quotidien, le fisc est entré en action. Respecté pour son professionnalisme, *Zaman* est doté d'une large

audience: 648 000 exemplaires distribués quotidiennement, soit 300 000 de plus que son concurrent *Hürriyet*. L'intervention policière, à deux jours de la tenue du sommet UE-Turquie sur la crise migratoire, parachève la purge contre les médias d'opposition.

En octobre 2015, la justice turque s'était acharnée contre le groupe Koza-Ipek, proche lui aussi de l'imam Gülen, faisant main basse sur deux des quotidiens du groupe ainsi que sur ses deux chaînes de télévision. La semaine dernière, les autorités ont interdit la chaîne IMC (prokurde), accusée de « propagande terroriste » en faveur du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, interdit en Turquie).

## Procès de deux journalistes

Le 25 mars, s'ouvrira à Istanbul le procès de Can Dündar et d'Erdem Gül, deux plumes du journal d'opposition *Cumhuriyet*, menacés d'une peine de prison à vie pour avoir publié des documents sur la livraison d'armes par les services secrets turcs à des rebelles salafistes en Syrie. Poursuivis sur plainte personnelle du chef de l'Etat, les deux journalistes sont accusés d'aide à « une organisation terroriste armée », de divulgation de « secrets d'Etat », de tentative de « renversement du gouvernement ». Après quatre-vingt-douze jours passés en prison, Can Dündar et Erdem Gül ont été libérés le 26 février dans l'attente de leur comparution. La décision est ve-

nue de la Cour constitutionnelle, la plus haute autorité judiciaire du pays, la seule voix indépendante au sein d'un appareil judiciaire instrumentalisé par le pouvoir islam-conservateur.

Piqué au vif, le président Erdogan a rétorqué qu'il n'avait « pas de respect » pour cet arbitrage. « Il ne s'agit pas ici de liberté d'expression, mais d'une affaire d'espionnage », a-t-il expliqué, le 28 février. « Nulle part dans le monde il ne peut y avoir de liberté de la presse sans limites », a-t-il conclu. « La décision de la Cour constitutionnelle (...) viole la Constitution et le droit », a renchéri le ministre de la justice, Bekir Bozdog. Fidèle d'entre les fidèles, M. Bozdog a confié quelques jours plus tard qu'il lui arrivait de « rougir » des invectives proférées à l'endroit de M. Erdogan. Depuis 2014, 1845 plaintes ont d'ailleurs été instruites pour « insulte au président », contre des journalistes, des intellectuels, des artistes et aussi un adolescent de 14 ans, détenu une nuit au commissariat pour un tweet jugé malveillant.

S'exprimant lors d'une conférence de presse à Istanbul, mercredi 2 mars, Can Dündar a promis que son procès serait celui « des crimes de l'Etat ». Il a critiqué les « sales petites manigances » de l'UE, accusée de fermer les yeux sur les atteintes aux libertés fondamentales en contrepartie d'une entente sur les migrants. ■

M. JÉ.